



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni le mardi 3 mars 2026 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Jean-Marc GARNIER, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Karine GIGODOT, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Franck BARBEY, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAÏL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Lévanna CALATAYUD, Cédric CAMPAGNO, Paul EUZIERE, Mékia NOURA ADDAD, Stéphane CASSARINI, Myriam LAZREUG.

PART EN COURS DE SEANCE :

/

ARRIVE EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

Madame Myriam LAZREUG (prend part aux délibérations N°8 à 27)

ABSENTS EXCUSES :

Madame Valérie COPIN

Madame Magali CONESA

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

ABSENT EXCUSE SANS PROCURATION :

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ABSENTS SANS PROCURATION :

Monsieur Alexandre GAIFFE

Monsieur Patrick ISNARD

Monsieur Bernard BRUNEAU

PROCURATION :

Madame Valérie COPIN à Monsieur le Maire

Madame Magali CONESA à Madame Mékia Noura ADDAD

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL à Monsieur Paul EUZIERE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'une Secrétaire prise dans le sein du Conseil. Madame Mélanie ZARRILLO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

/

Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Il est 14h30, je déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

Si personne ne s'y oppose, je nomme Madame Mélanie ZARRILLO secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Non.

Je demande à Madame Mélanie ZARRILLO de bien vouloir faire l'appel.

Merci, nous avons le quorum qui nous permet de tenir notre assemblée et de délibérer.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 16 décembre 2025.

Avez-vous des remarques ?

Si pas de remarques le procès-verbal du 16 décembre 2025 est adopté.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avez-vous des observations concernant la liste des arrêtés ?

Non, je vous remercie.

Une précision. Dans la délibération numéro 10, l'acquisition et rénovation du 4 boulevard, du jeu de ballon. Un élément supplémentaire sur l'acquisition à 400 000 euros de cette ancienne banque pour la société Pays de Grasse Dynamique avec une garantie d'emprunt qui est sollicitée par notre conseil municipal à hauteur de 50 % sur ces 400 000 euros. Nous avons donné sur table la totalité des éléments à ce sujet.

Je vous propose de débiter par le rapport de développement durable et je cède la parole à Madame l'adjointe, chère Annie Duval, pour ce rapport.

**2026 - 01 DEVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Madame Anne-Marie DUVAL

Je suis très heureuse de vous présenter le rapport Développement durable relatif à l'année 2025. Au-delà de l'obligation réglementaire, puisque ce rapport doit être présenté en amont du débat d'orientation budgétaire dans toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, il constitue surtout un temps fort annuel. Un temps pour mettre en lumière les actions concrètes et vertueuses menées sur notre territoire. Ce rapport reflète l'engagement de la commune de Grasse, mais aussi celui de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et du CCAS. Il était essentiel de faire apparaître ces actions, car elles ont un impact direct sur le quotidien des Grassois. Je tiens à remercier l'ensemble des services qui ont contribué à son élaboration. Le document que vous avez entre les mains n'est pas exhaustif, mais il est représentatif de la diversité et de la richesse des actions menées. Nous pouvons collectivement être fiers du travail accompli. La forme de ce rapport est libre, mais la législation recommande de s'appuyer sur des cadres de référence reconnus, comme les Objectifs de Développement Durable, les ODD. Ces objectifs peuvent sembler, de prime abord, pensés pour les États. Pourtant, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer pour leur mise en œuvre. Et à Grasse, des actions existent dans chacune de ces thématiques. Je vous en propose quelques illustrations :

- ODD 1 – Pas de pauvreté : avec l'accueil de nuit des personnes sans domicile fixe, véritable lieu de transition et d'accompagnement.
- ODD 2 – Faim zéro : à travers la poursuite du Projet Alimentaire Territorial.
- ODD 3 – Bonne santé et bien-être : avec la mise en place d'une mutuelle accessible à tous les Grassois.
- ODD 4 – Éducation de qualité : avec le lancement des travaux du Campus 2.
- ODD 5 – Égalité entre les sexes : garantie par le plan d'action mis en œuvre pour les agents territoriaux.
- ODD 6 – Eau propre et assainissement : avec la mise en service de l'unité de traitement de la source de la Foux.
- ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable : grâce aux conseils du service public de la rénovation de l'habitat pour lutter contre la précarité énergétique.
- ODD 8 – Travail décent et croissance économique : illustré par la reconnaissance nationale de la mission locale.
- ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructures : avec la concertation citoyenne autour du Bus à Haut Niveau de Service.
- ODD 10 – Inégalités réduites : par la lutte contre la fracture numérique via des accompagnements personnalisés dans les ERIC et à la médiathèque.
- ODD 11 – Villes et communautés durables : avec l'ouverture de la Maison du projet Martelly.
- ODD 12 – Consommation et production responsables : notamment dans les crèches, avec des couches respectueuses de l'environnement et des jouets en bois.
- ODD 13 – Lutte contre le changement climatique : avec le développement de la culture du risque.
- ODD 14 – Vie aquatique : à travers la lutte contre les mégots jetés dans l'espace public pour éviter leur arrivée en mer.
- ODD 15 – Vie terrestre : avec l'élaboration d'un plan intercommunal en faveur de la biodiversité.
- ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : grâce au renforcement des moyens de la police municipale.
- ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : avec l'organisation à Grasse du Salon des communes et intercommunalités.

Enfin, nous avons souhaité compléter cette démarche par un ODD supplémentaire, l'ODD 18 dédié à la culture, illustré notamment par la mise à disposition de l'application Ma Bibli. Cette liste n'est qu'un aperçu. Elle illustre la diversité des actions engagées et montre que notre collectivité agit sur de nombreux enjeux, y compris à travers des politiques déjà existantes qui se poursuivent et se renforcent. Ce rapport est appelé à évoluer dans les prochaines années, tant dans sa forme que dans le suivi d'indicateurs plus précis, afin d'évaluer encore mieux l'impact de nos actions.

Monsieur le Maire, si vous m'y autorisez, j'aimerais que l'ensemble du Conseil Municipal applaudisse l'ensemble des services et de tout leur travail. Merci pour eux. Donc, bien sûr que je suis là pour vous demander quelque chose. Donc, je vous demande de donner acte que le rapport relatif à la situation en matière de développement durable de la ville a bien été présenté. J'espère que vous l'avez tous lu avec beaucoup d'attention et beaucoup d'intérêt. Confirmer que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, dresse un bilan des politiques, programmes et actions publiques. Et prendre acte que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et au service de la DREAL pour information.

Monsieur le Maire

Merci Madame l'adjointe, chère Annie, pour ce rapport, pour le travail qui a été effectué derrière, vous l'avez souligné, non seulement par l'administration, à qui je veux dire notre reconnaissance pour cette transversalité, pour cette démarche qui est nouvelle depuis quelques années, enfin pas si nouvelle que ça, mais qui est très qualitative et qui est transversale. Merci également à vous pour cette implication forte, constante au service de ces sujets qui, je sais, vous animent et vous passionnent. En tout cas, je voulais également vous remercier et permettez-moi de vous adresser en retour toute cette gratitude et cette reconnaissance. Sur ce rapport, avant la prise d'acte, y a-t-il des interventions ?

Monsieur le Président EUZIERE, vous avez la parole.

Monsieur Paul EUZIERE

Oui, nous avons lu ce rapport, nous l'avons lu attentivement, comme nous lisons tous les dossiers qui nous sont soumis, et notre sentiment est mitigé, disons-le franchement, et il est partagé entre la satisfaction et l'interrogation. D'un côté, je veux, après Annie Duval, saluer le travail, parce que le travail, quand il est bien fait, il faut le reconnaître, et il faut donc reconnaître le travail des agents, de tous ceux qui, dans l'ombre, font tourner la maison, et qui ont permis d'établir ce rapport 2025. Ce rapport, il est riche, il est même très riche, on y trouve de tout, de l'accueil de nuit, à la piscine à l'altitude 500, des journées vitaminées, à la lutte contre les mégots et de la fresque de l'eau, à la Grasse Perfume Week. C'est un inventaire à « la Prévert », mais version développement durable. Et ça, c'est bien. Ça montre que les initiatives fourmillent, que la machine administrative n'est pas une vieille dame endormie mais plutôt une jeune femme encore pleine de ressorts. Alors, permettez-moi de dire ce qui me chiffonne, ce qui nous chiffonne, parce qu'un rapport comme celui-ci, c'est un peu une carte postale. On y met tout ce qui est beau, les labels, les inaugurations, les premières pierres, les jolis chiffres qui font plaisir, 51 830 habitants ! 91 % d'achats durables en restauration scolaire ! 98 % de satisfaction à la médiathèque ! Bravo, c'est très bien ! Mais la carte postale, elle ne dit jamais tout. Elle ne dit pas, par exemple, où nous en sommes vraiment. Parce que, regardons l'Objectif de Développement Durable, qui est (ODD)1. « Pas de pauvreté ». On nous parle de l'accueil de nuit, du permis de louer, des permanences dans les hameaux. Tout cela est louable. Mais qu'est-ce qu'on nous dit sur la pauvreté à Grasse ? Rien ou presque. À part un chiffre de l'INSEE (qui date de 2021). 15 % de pauvreté. Et 15 % de pauvreté, c'est énorme. C'est un habitant sur sept. Alors, nous posons la question. Est-ce que toutes les belles actions recensées font baisser ce chiffre ? Est-ce qu'on se rapproche de l'objectif « d'éliminer la pauvreté » ? On n'en sait rien. Le rapport ne nous le dit pas. Les objectifs de développement durable, 6 et 7. Eau propre, assainissement, énergie propre. Bon, d'accord. L'unité de la Foux, la REUT, la modernisation, LED, les ombrières photovoltaïques, même si nous sommes en désaccord sur le mode de gestion, ce sont des investissements utiles. Mais où est la trajectoire carbone du territoire ? Où est le bilan global des émissions ? Où est la stratégie à l'horizon 2030 (ou 2050) ? On remplace des luminaires. Très bien. On baisse le prix du mètre cube d'eau. Très bien. Mais combien de tonnes de CO2 évitées ? Quel pourcentage de réduction énergétique global ? Quelle part d'énergies renouvelables dans la consommation municipale totale ? Est-ce que ce rapport, c'est ça la question, est fait pour nous informer vraiment ou pour faire joli sur l'étagère ? Parce qu'un vrai rapport de développement durable, à mon sens, ce n'est pas seulement une liste de ce qu'on a fait, c'est aussi et surtout, un diagnostic lucide. Où en sommes-nous ? Quels sont nos points faibles ? Où ça coince ? C'est aussi des objectifs clairs. Dans 3 ans, dans 5 ans, dans 10 ans, où voulons-nous être ? Des indicateurs précis. Comment saura-t-on qu'on y est arrivés ? Et une évaluation honnête, quand on rate une cible, on le dit. Et on explique pourquoi, et on ajuste le tir. Or, dans ce rapport, de tout cela, on n'en trouve pas la trace. On a un catalogue, on n'a pas une stratégie. On a des actions, on n'a pas une vision. On a des chiffres d'activité, mais on n'a pas de mesures d'impact. Prenons l'ODD 13 : la lutte contre le changement climatique. On nous parle de la régénération urbaine de l'hôpital, du Plan Communal de Sauvegarde activé une vingtaine de fois, de la fresque, du climat dans une classe.

C'est bien. Mais la question fondamentale, c'est quel est notre objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Est-ce qu'on vise moins 40 % en 2030, moins 55 ? On n'en sait rien. Est-ce qu'on a une trajectoire ? On n'en sait rien. Est-ce qu'on est sur la bonne voie ? On n'en sait rien. Alors nous faisons une proposition. Ne nous contentons pas l'année prochaine, d'un rapport qui soit seulement la somme des actions des services. Faisons un rapport qui commence par un état des lieux sans complaisance. Faisons un rapport qui fixe des priorités, parce qu'on ne peut pas tout faire à la fois. Faisons un rapport qui dit non seulement ce que l'on fait, mais ce que ça a changé. Et faisons un rapport qui ose dire parfois, quand ça n'a pas marché, parce que c'est comme ça que l'on apprend et que l'on progresse. Parce que le développement durable, ce n'est pas un supplément d'âme, ce n'est pas une vitrine, ce n'est pas un exercice de communication, c'est une obligation morale, politique, vis-à-vis de nos concitoyens et vis-à-vis de ceux qui viendront après nous.

Ayant dit et proposé tout cela, vous me permettrez de saluer le travail qu'a fait durant de longues années Annie DUVAL, puisqu'elle ne fera apparemment donc plus partie du conseil municipal dans la prochaine mandature. On peut siéger dans des groupes différents, opposés, s'affronter quand il le faut, mais aussi se respecter, reconnaître le travail fourni. La République et la démocratie, c'est aussi cela. Donc merci Annie.

Monsieur le Maire

Madame Duval, quelques éléments de réponse, puis j'y apporterai aussi quelques compléments de perception.

Madame Annie DUVAL

D'abord, merci beaucoup, Paul, pour cette première partie qui félicite le travail des services. Ce qui vous a peut-être échappé, parce que vous parlez des actions à venir, nous les avons volontairement occultées. C'est-à-dire que d'habitude, il y a une petite rubrique en projet ou à venir. Et là, c'était volontairement occulté pour ne pas que vous pensiez que notre rapport de Développement Durable allait être un journal de campagne. Donc, on a fait preuve d'humilité. On en est resté aux actions qui étaient mises en place. Et nous n'avons pas volontairement parlé de projets pour ne pas interférer dans la campagne. Mais, merci beaucoup pour vos louanges.

Monsieur le Maire

Merci Annie, merci Monsieur le Président EUZIERE. Quelques mots, si vous me le permettez, avant que nous puissions prendre acte de ce rapport. Effectivement, nous avons voulu avoir une position froide, factuelle, non prospective, pour ne pas que l'on nous reproche d'utiliser une démarche qui se veut être un constat et le présenter au sein de cette Assemblée en ayant une démarche prospective. Pour autant, vous évoquez la question de l'analyse froide de chiffres, notamment sur les questions du seuil de pauvreté, qui sont un regard constaté. Et je pense qu'il faut plutôt regarder à l'intérieur des rapports de la politique de la ville qui sont présentés pour avoir ces éléments et ces données. Je retiens ce que vous évoquez en disant que dans l'avenir, nous pourrions avoir quelque chose qui est moins analytique et plus étayé sur un certain nombre de lignes de force à venir et d'être davantage transversal encore. Et je note positivement cette contribution pour laquelle je trouve que vous n'avez pas tort et qu'il est toujours bon d'éclairer un maximum nos débats, ce que nous faisons pour pouvoir le restituer à nos concitoyens qui, pour certains, lisent ce rapport, pour d'autres, non. Mais c'est l'objectif, en tout cas, de cette démarche qui se veut réglementaire et respecter la loi strictement, et pour lequel on doit à la fois faire un exercice de communication pour le rendre, je dirais, assimilable ou compréhensible et que ce ne soit pas des termes techniques, des termes dans lesquels nos concitoyens se perdraient. Et puis, tout en le vulgarisant pour que ce soit compréhensible, mais aussi avoir une démarche plus transversale. Donc je le note positivement et je l'intégrerai dans le procès-verbal de ce Conseil municipal. Et plus tard, on regardera comment ça se passera pour l'exercice prochain avec les personnes qui seront en charge de produire ce rapport.

Merci.

Pas d'autres interventions. Nous prenons acte que ce débat a eu lieu et que nous avons rapporté, présenté ce rapport. Je dirais un mot aussi sur Annie et les personnes en fin de conseil, si vous me le permettez.

Extrait de la délibération

- **DONNER ACTE** que le rapport relatif la situation en matière de développement durable 2025 de la ville de Grasse a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire ;
 - **CONFIRMER** que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, dresse un bilan des politiques, programmes et actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable ;
 - **PRENDRE ACTE** que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et aux services de la DREAL pour information.
-

**2026 - 02 RESSOURCES HUMAINES
 RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES
 INFORMATION**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur le deuxième rapport, sur le rapport égalité femmes-hommes 2025, c'est pareil, c'est une information qui est donnée. C'est une analyse, je dirais, filière par filière. C'est quelque chose qui est conforme à la loi, que nous faisons maintenant depuis plusieurs années. Et ce rapport, il calcule les postes hommes-femmes, les rémunérations, les titulaires, les contractuels. On voit que les femmes représentent 61 % de l'effectif total de la collectivité. On voit que la filière sociale est exclusivement composée de femmes, que la filière administrative a un taux de féminisation de 80%, que les filières du sport et du technique sont plutôt masculines, que la filière de la sécurité demeure à dominante masculine avec 9 % d'emplois occupés par les femmes. Enfin, tous ces indicateurs que vous avez vus. Je note aussi que dans l'encadrement d'équipes et les directeurs généraux adjoints, c'est 75 % de DGA femmes.

Avez-vous des commentaires ?

Pas de commentaires.

Je ne pense pas que ça appelle un vote, mais simplement une prise d'acte.

Ce rapport a été présenté dans notre Assemblée. Je vous en remercie.

Extrait de la délibération

- **DONNER ACTE** que le rapport de situation en matière d'égalité femmes - hommes à la ville de Grasse portant sur les éléments issus de l'année 2024 a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire ;
 - **CONFIRMER** que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, propose un état des lieux de l'égalité femmes - hommes au sein de la ville de Grasse et un plan d'actions pour réduire les inégalités ;
 - **PRENDRE** acte que ce rapport sera transmis à la Sous-préfecture.
-

2026 - 03 CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de

fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. Dans le cadre de l'évolution statutaire de trois agents suite à promotion interne, il convient de procéder aux ajustements suivants :

- Suppression d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale au sein de la direction de la police municipale ;
- Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale au sein de la direction de la police municipale ;
- Suppression d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au sein du service des bâtiments communaux ;
- Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au sein du service des bâtiments communaux ;
- Suppression d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux au sein du service vie scolaire ;
- Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au sein du service vie scolaire.

Au regard du développement du service bibliothèque et médiathèques et des difficultés de recrutement rencontrées, il convient de procéder à quelques ajustements. En effet, suite à l'évolution croissante des missions administratives de la responsable accueil et inscription, il apparaît cohérent que ce poste relève de la filière administrative. Il convient donc de :

- Supprimer un poste de responsable accueil et inscription à temps complet relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation territoriaux ;
- Créer un poste de responsable accueil et inscription à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

De même, afin de valoriser la réussite au concours d'un agent faisant partie des effectifs de la Médiathèque, il convient de supprimer un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine, afin de créer un poste de chargé de bibliothèque loisirs et savoirs à temps complet relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation, permettant ainsi une évolution de l'agent et de ses missions. Enfin, l'équipe de la bibliothèque patrimoniale se doit d'être renforcée par un agent technique polyvalent en charge de la manutention des ouvrages, du rangement, du montage des expositions et du récolement, tout en restant à effectif constant. Ainsi, un poste vacant de chargé de bibliothèque patrimoniale à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux sera supprimé, permettant la création d'un poste d'agent factotum à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Je vous demande de bien vouloir approuver les suppressions et créations de postes, dire que les crédits sont inscrits aux budgets 2026 et suivants et approuver les tableaux des emplois et des effectifs communaux au 31 décembre 2025 annexés.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les suppressions et créations de postes ;
 - **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2026 et suivants ;
 - **APPROUVER** les tableaux des emplois et des effectifs communaux au 31 décembre 2025 ci-annexés.
-

**2026 - 04 MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL
DE LA DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE LA VILLE DE GRASSE
A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans un contexte d'évolution permanente de la réglementation et dans un souci de rationalisation des moyens et d'optimisation des ressources, il est apparu opportun de renforcer les liens entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Au terme d'une réflexion commune, la mise à disposition apparaît comme la solution permettant de s'adapter à ces nouveaux enjeux. Ainsi une première mise à disposition a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette dernière arrivant à échéance, il est proposé de mettre en place une nouvelle convention de mise à disposition. La mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord obligatoire du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'administration d'accueil. Ainsi, l'agent concerné a exprimé son accord.

En application de l'article L. 512-15 du Code Général de la Fonction Publique et de l'article 2 II du décret n° 2008-580, la mise à disposition donne lieu à remboursement. Le montant de la rémunération, des cotisations et contributions afférentes ainsi que les charges versées par ville de Grasse sont remboursées par la CAPG à hauteur de 50 % du temps de travail hebdomadaire de l'agent. Cette mise à disposition entre en vigueur selon les clauses et conditions énumérées au projet de convention joint en annexe de la délibération à compter du 1^{er} mars 2026.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes de la Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la Direction Etudes et Grands Projets de la ville de Grasse au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune ladite convention, ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne dénatureraient pas la convention initiale, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
-

**2026 - 05 MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX
DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
(ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX) DE LA VILLE DE GRASSE
A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans un souci de rationalisation des moyens et d'optimisation des ressources, il apparaît opportun de poursuivre le renforcement des liens entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Afin d'assurer la continuité de l'entretien des bâtiments de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pendant les périodes de vacances scolaires et au terme d'une réflexion commune, la mise à disposition à temps non complet apparaît comme la solution la plus adaptée pour répondre au besoin. La mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord obligatoire du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'administration d'accueil. Ainsi, les quatre agents ont exprimé leur accord. En application de l'article L. 512-15 du Code Général de la Fonction Publique et de l'article 2 II du décret n° 2008-580, la mise à disposition donne lieu à remboursement. Le montant de la rémunération, des cotisations et contributions afférentes ainsi que

les charges versées par ville de Grasse sont remboursées par la CAPG à hauteur de 1 % du temps de travail hebdomadaire des agents. Cette mise à disposition entre en vigueur selon les clauses et conditions énumérées au projet de convention joint en annexe de la délibération à compter du 1^{er} mars 2026.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes de la Convention de mise à disposition à temps non complet de fonctionnaires territoriaux de la Direction Générale des Services Techniques (Entretien des bâtiments communaux) de la ville de Grasse au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune ladite convention, ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne dénatureraient pas la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
-

2026 - 06 MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE GRASSE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Centre Communal d'Action Sociale de Grasse (CCAS), en tant qu'établissement public administratif, dispose d'un pouvoir propre. Dans un contexte de transformation, de réforme permanente de la réglementation, induisant une gestion des ressources humaines de plus en plus complexe et dans un souci de rationalisation des moyens et d'optimisation des ressources, il est apparu opportun de renforcer les liens entre la Ville et le CCAS dans le domaine des ressources humaines. Ainsi, une première mise à disposition avait été mise en place à compter du 1^{er} mai 2023. Cette dernière arrivant à échéance le 30 avril 2026, il est proposé d'établir une nouvelle convention de mise à disposition à compter du 1^{er} mai 2026. La mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord obligatoire du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'administration d'accueil. Ainsi, les dix agents ont exprimé leur accord.

En application de l'article L. 512-15 du Code Général de la Fonction Publique et de l'article 2 II du décret n° 2008-580, la mise à disposition donne lieu à remboursement, mais il peut être dérogé à cette règle lorsque la mise à disposition intervient entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché. Dans ce cas, il revient à l'assemblée délibérante de décider de l'exonération partielle ou totale, temporaire ou définitive, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes. Cette mise à disposition entrera en vigueur selon les clauses et conditions énumérées au projet de convention joint en annexe de la délibération à compter du 1^{er} mai 2026.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes de la Convention de mise à disposition à temps non complet de fonctionnaires territoriaux de la Direction des Ressources Humaines de la ville de Grasse au profit du Centre Communal d'Action Sociale ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune ladite convention, ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne dénatureraient pas la convention initiale, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
-

**2026 - 07 COMMANDE PUBLIQUE
 PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES DURANT L'ANNEE 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation relative aux marchés publics. Il est porté à connaissance du conseil municipal la liste globale des marchés notifiés au cours de l'année 2025 (liste ci-jointe). Cette liste sera publiée sur le site internet de la ville de Grasse en rubrique « marchés publics ». Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de cette délégation relative aux marchés publics.

Avez-vous des observations ?

Non, nous prenons acte du porté à connaissance des décisions prises dans le cadre de cette délégation relative aux marchés publics.

Extrait de la délibération

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation relative aux marchés publics.
-

**2026 - 08 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026
 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapport d'orientation budgétaire 2026 présenté à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal est construit de façon à ce que l'ensemble des éléments financiers rétrospectifs et prospectifs permettent à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Commune. Les principaux éléments abordés dans le rapport concernent en tout premier lieu les exercices budgétaires 2022 à 2024 ; est évoqué ensuite un premier prévisionnel du résultat 2025 ; viennent enfin les éléments prospectifs pluriannuels qui se basent cette année sur les exercices 2026 à 2031. Pour la période 2022 à 2024, il convient de retenir un niveau d'épargne élevé consolidant les résultats déjà obtenus. Cette amélioration se traduit par une réduction forte de notre encours de dette, passant de 87,61 M€ au 31 décembre 2021 pour atteindre 76,28 M€ au 31 décembre 2024. Ces résultats sont d'autant plus significatifs qu'ils se sont accompagnés d'une politique d'investissement dynamique, avec un volume annuel réalisé qui atteint désormais plus de 13 M€. En ce qui concerne l'exercice 2025, il s'est inscrit dans un environnement particulièrement contraint qui s'est traduit par un équilibre du budget primitif prudentiel en termes d'inscription de recettes et contraint pour l'évolution de nos dépenses. Ces hypothèses se sont traduites par une épargne brute estimée à 7,15 M€, alors que l'exécution de ce budget 2025 s'est avérée bien meilleure, affichant un niveau d'épargne de 8,35 M€ soit 15 % de plus que celui prévu.

Les principaux éléments qui ont permis d'atteindre ce résultat :

Il est important de souligner que l'année 2025 a été marquée, par ailleurs, par une baisse très importante du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui ne semble répondre à aucune logique (environ 17 %, équivalent à une perte de produit de 0,55 M€ entre 2024 et 2025). Nous avons immédiatement réagi et mis en place un engagement partenarial avec les services fiscaux, afin d'engager de toute urgence un travail collaboratif de contrôle des déclarations qui nous semble plus qu'indispensable. Il est à noter d'ailleurs que sur la fiscalité, les taux de la commune ont de nouveau été maintenus constants sur 2025 comme cela a été toujours le cas depuis 2014. Il convient également de noter que la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales a eu pour conséquence directe une baisse de la pression fiscale sur l'ensemble des contribuables grassois. Il est ainsi que sur le produit fiscal perçu par la commune en 2025, soit 39,68 M€, plus de 20,7 % ont été versés directement par l'Etat, soit 8,22 M€. Dans les autres charges, les frais financiers de la commune connaissent une baisse significative cette année avec un résultat financier amélioré d'environ 30 % par rapport à 2024, dans le respect des objectifs d'une politique volontariste de maîtrise et d'optimisation de l'endettement. La baisse concomitante de l'encours et le renforcement qualitatif de la structure de la dette se traduisent aujourd'hui par une diminution durable des frais financiers, libérant des marges de manœuvre pour soutenir l'investissement local et préserver la capacité d'action de la commune. La ville de Grasse fait ainsi la promotion d'une gestion active, responsable et anticipative de sa dette. Cette trajectoire financière vertueuse est reconnue comme un signal positif auprès des partenaires institutionnels et bancaires et illustre la rigueur de la stratégie budgétaire municipale. Pour l'investissement, malgré un contexte budgétaire marqué par la contrainte et une marge de manœuvre limitée, la Ville a fait le choix affirmé de maintenir une politique d'investissement ambitieuse au service de ses habitants et de son développement. Ce volontarisme traduit la résolution municipale de préparer l'avenir. La politique d'investissement de la Ville s'illustre à travers les nombreuses opérations de rénovation urbaine engagées ces dernières années. Cette dynamique a été par ailleurs rendue possible grâce à une gestion financière prudente et à la recherche systématique de cofinancements auprès des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, Europe). En combinant rigueur de gestion et stratégie proactive, la commune parvient ainsi à valoriser ses investissements en optimisant l'effet de levier des aides extérieures. En menant de front la préservation des équilibres financiers et la réalisation d'investissements indispensables, la Ville démontre qu'il est possible d'allier prudence budgétaire et ambition pour le territoire. Résultat significatif, en 2025 son volume d'investissement a encore progressé de plus de 4 % par rapport à 2024. En résumé, les résultats financiers 2025 de la Ville confirment une gestion rigoureuse et performante, bien au-delà des prévisions initiales du budget prévisionnel voté en avril 2025. Ces résultats nous permettent d'une part de poursuivre notre trajectoire de désendettement et ce pour la dixième année consécutive, en ramenant l'encours de dette à 75,99 M€, soit à un niveau bien inférieur à l'objectif que nous nous étions fixé avec la Chambre régionale des comptes, soit 80,00 M€. Ce résultat témoigne de l'efficacité de notre stratégie financière et de notre capacité à honorer nos engagements avec les instances de contrôle. D'autre part, cette dynamique a permis de reconstituer notre fonds de roulement à hauteur de 0,72 M€, nous permettant de dégager une marge de manœuvre essentielle pour l'avenir. Il est ainsi que 4,80 M€ seront ainsi reportés en recettes de fonctionnement pour le budget 2026, renforçant notre capacité d'investissement et notre résilience face aux aléas économiques. Ces chiffres ne sont pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une gestion volontariste et responsable. Ils démontrent que notre collectivité sait allier rigueur budgétaire et ambition pour l'avenir, tout en préservant les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation de nos projets. Alors que nous engageons le débat d'orientations budgétaires pour 2026, dans une perspective structurante à l'horizon 2031, notre collectivité doit composer avec un environnement économique marqué par des tensions persistantes. Dans un contexte économique en transition, nous pouvons dire néanmoins que l'année 2025 a confirmé une amélioration progressive de la conjoncture, avec une inflation désormais contenue autour de 2 %. Cette stabilisation, bien que favorable, continue d'impacter modérément nos coûts de fonctionnement – notamment sur les postes énergétiques, les matériaux de construction et les prestations de services. Si la pression sur les dépenses s'atténue, elle appelle néanmoins à une vigilance soutenue. Dans ce sens nous maintiendrons notre ligne directrice en poursuivant la maîtrise rigoureuse de nos dépenses. En recettes, la construction de notre prospective budgétaire reste basée sur des hypothèses prudentielles, ce qui devrait nous permettre de maintenir nos taux de réalisation à des niveaux très élevés comme cela a été encore le cas en 2025 avec 100 % des crédits inscrits réalisés. Le résultat de cette prospective se caractérise notamment par un niveau d'épargne brute que nous anticipons entre 7,0 et 8,4 M€ sur la période, tout en prenant conscience que ces dernières années les niveaux d'épargne brute ont toujours été bien meilleurs que ceux prévus. En ce qui concerne la dette, notre objectif principal est de poursuivre la diminution de notre encours, comme cela a été systématiquement le cas depuis 10 ans, même si nous serons moins ambitieux compte tenu de notre politique volontariste en termes d'investissement, avec 72,0 M€ de prévus au 31 décembre 2031 et un programme d'investissement de près de 81,5 M€ pour les 6 années, dont le programme vous est détaillé dans le rapport. En ce qui concerne le crématorium, nous sommes désormais entrés en phase opérationnelle pour

une réalisation et une mise en exploitation de l'équipement au début du second semestre 2027, son coût étant estimé à ce jour à 10,5 M€ H.T Cette mise en exploitation est à mettre en correspondance avec une progression sans cesse croissante de la crémation en France, passant d'une pratique marginale à une sépulture aujourd'hui majoritaire. Il est ainsi que pour 2030, près de 70 % des obsèques se feront par crémation ; le rythme de croissance de l'activité est donc important et laisse augurer de belles perspectives de recettes à l'avenir, ce qui nous rend plutôt optimistes quant à la viabilité économique à l'avenir de l'activité.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Oui, alors, une demi-heure d'un discours interminable pour essayer de nous faire croire que tout va bien. Les deux tiers du discours portent sur la dette pour nous expliquer à quel point vous avez travaillé avec efficacité, avec honneur, avec talent, avec virtuosité, etc. Enfin, blablabla, blablabla, blablabla, blablabla. Je ne vais pas vous citer plus que cela. On s'est tous endormis déjà sur votre discours. Avec très peu de chiffres cités. Parce qu'en fait, quand il y a un débat d'orientation budgétaire, ce qui compte, ce sont les chiffres. Et on comprend pourquoi vous citez très peu de chiffres. D'ailleurs, vous n'en avez cité qu'un. C'est l'encours de la dette à 76 millions d'euros. Pourquoi n'avez-vous cité qu'un chiffre ? Parce que pour pouvoir mettre en perspective, il faut au moins deux chiffres. Et donc, je vais vous rappeler le chiffre initial, le chiffre de la dette. Quand vous êtes arrivé, quand vous avez pris la ville, le 1er janvier 2014, la dette était de 81 millions d'euros. Donc, quand vous arrivez à 81 millions d'euros, 12 ans plus tard, 76 millions. Ce qui veut dire que la dette, malgré tout le discours que vous venez de faire, efficacité, c'est ça, n'a baissé que de 5 millions d'euros. 5 millions d'euros en 12 ans. Voilà. 5 millions d'euros en 12 ans, vous avez compris que c'est un résultat extrêmement faible, puisque 5 millions d'euros en 12 ans. Alors, si je fais le calcul, je vous ferai le calcul tout à l'heure pour vous dire à ce rythme combien de temps il faut, 150 ans, à peu près, pour arriver à résoudre le problème de la dette. Voilà. Voilà votre efficacité, Monsieur VIAUD. À ce rythme-là, il faudra 152 ans pour, comment dire, résoudre le problème de la dette. Je souligne au passage que vous avez cité Monsieur MASSON et Madame BUTTY. Vous avez oublié Monsieur WESTRELIN, ce qui est un peu dommage. Alors, maintenant, je passe au deuxième point qui me paraît essentiel quand on parle d'un débat d'orientation budgétaire. C'est un point que vous avez complètement occulté et pourtant qui est essentiel pour les grassois, pour leur pouvoir d'achat. Il s'agit évidemment de la fiscalité. Alors, on sait que c'est un sujet épineux pour vous. On l'a vu à l'occasion du débat. Voilà. Quand l'augmentation de la CFE a été rappelée, vous avez eu cette réponse incroyable. Ce n'est pas moi, c'est l'AGGLO. Alors, c'est vrai qu'on est habitué à vos dénégations permanentes. Quand on vous met les chiffres devant les yeux, vous nous répondez que ce n'est pas vrai, c'est pas moi, c'est pas ça. Voilà. Mais il n'y a jamais d'argument, en fait. Ce ne sont que des affirmations. Et alors, cette affirmation incroyable lors du débat, pour la CFE, ce n'est pas moi, c'est l'AGGLO. Alors qu'on sait très bien que vous êtes le président de la communauté d'agglomération et que cette CFE, elle a considérablement augmenté, puisque beaucoup de contribuables qui ne la payaient pas, d'entreprises qui ne payaient pas cette CFE, désormais la payent. Et pour ceux qui l'ont payé, eh bien, cette CFE, elle a pour certains doublé, pour d'autres triplé, en fonction, évidemment, du chiffre d'affaires de chacun. Mais ça ne vous empêche pas, parce que vous avez quand même un talent incroyable pour dire des choses fausses, ça ne vous empêche pas de nous expliquer que la fiscalité à Grasse n'a pas augmenté. Alors, malheureusement, la fiscalité, contrairement à vos affirmations, elle a augmenté. Et d'ailleurs, si je prends le tableau, page 62, en 2014, quand vous avez été élu, les Grassois payaient 29 millions d'euros. Et si je prends le prévisionnel de 2031, on arrive à peu près à 45 millions d'euros. Et encore, dans ce débat d'orientations budgétaires, on est un petit peu modeste, parce qu'on a revu à la baisse les prévisions d'augmentation, parce que lors du débat d'orientations budgétaires précédent, eh bien, les 45 millions d'euros étaient atteints en 2029. Voilà. Donc la fiscalité entre votre arrivée en 2014 et ce qui est prévu pour 2031, on passe tout simplement de 29 millions à 45 millions d'euros. C'est donc une hausse considérable, massive, que les Grassois payent, que les Grassois ont du mal à payer. On parlait tout à l'heure de pauvreté. Mais même les personnes qui, comment dire, avaient les moyens d'acheter des appartements avec de telles fiscalités, ça devient incroyablement difficile. Et certains Grassois m'ont envoyé leur taxe foncière. Alors j'en donne deux, parce que, voilà, pour vous donner une idée. Un appartement de 61 mètres carrés, avenue Pierre -Sémard. Vous voyez, ce n'est pas des grosses surfaces. 61 mètres carrés, c'est un appartement. 1 336 euros. Vous voyez, 1 336 euros pour un 60 mètres carrés, avenue Pierre -Sémard. 66 mètres carrés, rue des Palmiers. Ce n'est pas Cannes, ce n'est pas le grand luxe. C'est 1 980 euros. Voilà ce que paient les Grassois en termes de taxes foncières. Donc, évidemment, la fiscalité à Grasse, elle a explosé sous vos deux mandats. Et vous avez le culot de vous présenter ici en nous expliquant que la fiscalité, elle n'a pas augmenté. Tout va bien. La ville de Grasse est attractive. Elle est belle. Elle est formidable, etc. Elle est désendettée. En fait, il suffit de prendre le contraire à peu près de tout ce que vous avez, comment dire, déclaré pour avoir accès à la vérité. Voilà.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur CASSARINI, je répondrai bien sûr à vos propos, mais comme chaque année, vous nous réservez la même démonstration.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Oui, parce que moi, je ne suis pas auteur de science-fiction. Et donc, chaque année, je dis la vérité. Je vous rappelle le point de départ et le point où nous sommes. Et malheureusement, nous n'allons jamais dans la bonne direction.

Monsieur le Maire

Je pense que vous occulrez volontairement les 20 millions d'euros de désensibilisation de la dette toxique, mais tout ça, vous le savez très bien et vous jouez très bien, je dirais, la comédie en expliquant chaque année qu'on n'a pas désendetté la ville.

Monsieur Stéphane CASSARINI

La désensibilisation, vous parlez de l'emprunt qu'on a fait à 9 millions d'euros et pour lequel on a remboursé 19 millions.

Monsieur le Maire

C'est ça tout à fait.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est ça ? Oui, je sais que vous, c'est une fierté pour moi. Excusez-moi. Mais quand on emprunte 9 millions et qu'on en rembourse 19, moi, je veux bien être votre banquier. Si à titre privé, vous gérez comme ça, on peut faire des affaires. Vous voyez, je veux dire, voilà. Mais je crois qu'il n'y a que vous qui êtes fier de ça. Moi, je pense que quand on emprunte 9 millions et qu'on en rend 19, c'est qu'on n'a pas fait une affaire. Mais vous, vous êtes fier de ça ? Écoutez, j'en prends note. On le mettra à votre crédit. C'est parfait. J'en suis ravi.

Monsieur le Maire

Merci, mais vous occulrez bien sûr la participation de Bercy et des 60 % de Bercy. Vous occulrez le fait que...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Dans les 19 millions, il y a les 60 % d'euros.

Monsieur le Maire

60%, oui. On a gagné 31 millions d'euros d'intérêts.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Non.

Monsieur le Maire

Plutôt que de dire une petite partie qui vous arrange et en occultant tous ces éléments-là, vous essayez de faire penser au Grassois qu'on n'a pas désendetté la ville. Vous le savez qu'on l'a désendettée...

Monsieur Stéphane CASSARINI

On passe de 81 millions à 76 millions. Bien sûr, vous avez désendetté. Mais vous avez désendetté de 5 millions. 5 millions en 12 ans.

Monsieur le Maire

Si vous le permettez, laissez-moi terminer ma réponse. Ensuite, je vous redonnerai bien sûr la parole si vous la demandez. Vous omettez volontairement un élément essentiel : la désensibilisation de 20 millions d'euros d'emprunts toxiques. À l'époque, cette dette était dans une situation de volatilité totalement incontrôlable. Grâce à l'intervention de l'État et à l'aide de Bercy, à hauteur de 60 %, nous avons pu la sécuriser. Vous oubliez également de dire que si nous n'avions pas pris cette décision de désensibiliser cette dette toxique, nous n'aurions pas réalisé l'économie de 31 millions d'euros de charges financières. Si nous avons suivi les recommandations de Monsieur Cassarini, qui nous conseillait de ne rien faire, la ville aurait payé 31 millions d'euros d'intérêts supplémentaires. C'est donc un choix de gestion responsable qui a été fait, et il a permis d'éviter une charge financière considérable pour la commune.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Prenez la petite note de vos services. Les services sont au secours de Monsieur VIAUD. Allez-y, prenez connaissance de la note. Et ensuite, peut-être que je vais pouvoir vous répondre sur l'absurdité que vous venez d'annoncer. Parce que je peux répondre ou pas ?

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI !

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ça vous laissera le temps de lire la note.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas besoin. Monsieur CASSARINI...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Les fonctionnaires vous écrivent des petits mots.

Monsieur le Maire

Vous occultez volontairement une partie de la réalité.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Oh là là, oh là là. Votre équipe

Monsieur le Maire

Vous essayez de faire croire, depuis votre micro, que nous n'avons pas désendetté la ville. Ce n'est pas exact. La ville a bien été désendettée. Nous avons commencé par la désensibilisation de l'emprunt toxique, puis nous avons

intégré le PPP qui avait été signé avant mon arrivée comme maire. Nous avons fait ce choix parce que, Paul Euzière l'avait d'ailleurs souligné à juste titre, ces engagements doivent être comptés dans la dette réelle de la ville. Que vous le vouliez ou non, la ville de Grasse portait alors environ 101 millions d'euros de dette. Aujourd'hui, la situation a changé : nous sommes sortis du réseau d'alerte de la Direction générale des finances publiques. Ce n'est pas pour me faire plaisir, ni pour les beaux yeux de Jérôme Viaud ; c'est simplement parce que la gestion menée a permis de remettre les indicateurs financiers dans des niveaux désormais acceptables. À l'époque, Monsieur Cassarini, il fallait environ 20 ans pour rembourser la dette de la ville. Aujourd'hui, nous sommes autour de 9 ans de capacité de désendettement. Nous sommes donc désormais en dessous des moyennes nationales pour les villes de notre strate.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsque vous aurez fini votre monologue, on pourra peut-être répondre et changer. Parceque si c'est un débat d'orientation budgétaire, vous monopolisez la parole pendant une demi-heure et ensuite on répond.

Monsieur le Maire

Je pense que vous monopolisez la parole largement.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ah bah, je ne crois pas, non. Si vous regardez les temps de parole, excusez -moi.

Monsieur le Maire

Vous essayez chaque année, année après année, de redire la même chose. Mais oui, nous avons...

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si je dis la même chose, c'est parce que c'est toujours...

Monsieur le Maire

Laissez-moi terminer, s'il vous plaît, Monsieur CASSARINI,

Monsieur Stéphane CASSARINI

On aimerait bien que vous terminiez.

Monsieur le Maire

Vous pouvez me laisser terminer.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je vous en prie.

Monsieur le Maire

Nous avons réduit le volume de la dette de la ville de 25 %. Vous devriez vous en réjouir plutôt que de le contester. Car cela représente 2,6 millions d'euros de charges financières en moins versées aux banques, et donc autant de moyens que nous pouvons réorienter vers l'investissement et les projets pour la ville. Nous avons travaillé pour remettre la commune dans une situation financière plus saine. Elle n'est pas parfaite, elle reste fragile, mais aujourd'hui les indicateurs sont repassés au vert. Et c'est précisément pour cette raison que la Direction générale des finances publiques nous a sortis du réseau d'alerte. Vous pouvez essayer de contester ce bilan, mais le travail accompli est réel, tangible et reconnu. Les chiffres sont là. Lorsque vous présentez vos calculs, vous en interprétez

certain en omettant volontairement un élément essentiel : la désensibilisation de la dette toxique, qui représentait 20 millions d'euros. C'est pour cela que vous affirmez que le niveau de dette n'était pas de 101 millions d'euros, alors que cette composante en faisait bien partie.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous allez durer encore longtemps comme ça ? On peut vous répondre ?

Monsieur le Maire

Cette désensibilisation de la dette toxique. Mais vous le savez au fond de vous.

Monsieur Stéphane CASSARINI

On peut répondre ?

Monsieur le Maire

Bien sûr. Et après, je donne la parole à Monsieur EUZIERE. Merci.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Alors pour les emprunts toxiques, je ne proposais pas de ne rien faire. Non, je suivais le conseil de Maître LAZREUG parce que l'histoire, elle est la suivante. Il y a un Maire qui était exactement dans la même situation que la ville de Grasse et qui a saisi le tribunal et qui a obtenu l'annulation de tous les intérêts parce que le tribunal a estimé que le conseil municipal n'avait pas été suffisamment informé des risques lorsque celui-ci a donné l'autorisation au maire de signer ce contrat. Il se trouve qu'à Grasse, cette autorisation, le maire de Grasse de l'époque ne l'avait même pas demandé. Ce qui veut dire qu'à partir du moment où Jean-Pierre LELEUX n'avait pas demandé au conseil municipal l'autorisation de signer ce contrat, ce contrat, il était nul. Et donc, ce que je vous avais proposé, alors ce n'était pas mon idée, c'était celle de Maître LAZREUG, c'était tout simplement de saisir le tribunal comme l'a fait ce maire courageux afin que nous n'ayons pas à jeter 10 millions d'euros d'intérêts. Voilà ce que vous avez fait. Vous avez emprunté 9 millions, vous en avez remboursé 19, vous avez jeté 10 millions d'euros alors qu'il aurait suffi d'une simple procédure judiciaire pour économiser ces 10 millions d'euros que vous avez jetés à la poubelle. Mais cette histoire d'emprunt toxique dont vous ne devriez pas être fier, je trouve ça incroyable que vous rameniez le débat sur ce sujet qui, pour moi, est pour vous une honte, je veux dire une tare, enfin je veux dire c'est une marque sur votre front qui restera pour toujours. Vous devriez en avoir honte, monsieur VIAUD. Eh bien, il se trouve que, moi je parle des chiffres, vous voyez, la dette, donc, je le répète, c'était 81 millions d'euros quand vous avez été élu. Aujourd'hui, elle est à 76 millions d'euros. Ça fait donc 5 millions d'euros en 12 ans. Donc quand la dette, elle passe de 81 millions à 76 millions, elle ne diminue pas de 25%. Ou alors vous avez un sérieux problème de calculatrice. Donc la dette, elle a baissé de 5 % en 12 ans. Voilà votre bilan. Et en refaisant mes calculs, parce que de tête, apparemment, je me suis trompé, c'est 182 ans qu'il faudra pour annuler la dette, à ce rythme-là. Alors vous pouvez être fier de votre bilan, mais c'est un bilan qui... Alors oui, la dette, elle a baissé. Alors attendez, monsieur VIAUD n'est pas très attentif puisqu'apparemment un fonctionnaire a besoin de lui souffler la réponse d'après. Ça y est. Oui, c'est assez compliqué quand même. En tous les cas, donc j'ai parlé des emprunts toxiques où vous avez dit n'importe quoi. J'ai rappelé l'état de la dette avant, après. Le bilan est accablant. Et il n'empêche que ça, vous n'avez pas répondu, et je le regrette. Est-ce que vous trouvez normal que pour un 60 m² à Pierre Sémard, la personne paye 1336 euros de taxes foncières et que pour un appartement de 66 m² rue des Palmiers, la personne paye 1980 euros de taxes foncières ? Eh bien moi, ça me paraît exorbitant, ça me paraît énorme. Et ça, c'est votre bilan, c'est votre œuvre. La fiscalité, elle a explosé, elle est passée de 29 millions à 45 millions d'euros. Ça, c'est votre bilan. Alors après, oui, forcément, la durée qui reste pour... La situation de la ville s'améliore quand on augmente à ce point massivement la fiscalité. Je veux dire, quand on passe de 29 millions à 45 millions d'euros, forcément, les chiffres s'améliorent. Voilà. Mais à quel prix pour les Grassois ? À quel prix ?

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, merci pour votre intervention.

Monsieur Paul EUZIERE

Oui, on a pris connaissance de ce rapport d'orientation budgétaire pour 2026. C'est un rapport technique. Il y a un vaste travail, une ampleur de travail qui a été fournie par les services et qui est incontestable. Alors on partage certains constats, évidemment, mais pas la logique et certains choix qui nous sont, qui nous paraissent très contestables. Le budget, ce n'est pas un simple exercice comptable. C'est un acte politique. Il révèle des priorités, voire des choix de société, la vision que nous avons les uns des autres, de l'intérêt général. Et de ce point de vue, ce rapport nous laisse sur notre faim et même sur certains points profondément insatisfaits. Nous nous réjouissons que la ville ait assaini sa dette. C'est une bonne chose. Mais deux observations. La dette globale nette du budget principal était en 2014 de 89 410 000. Ça, ce sont les chiffres officiels du ministère des Finances. 89 410 000. Elle sera fin 2025 de 71 320 000, donc 18 millions de moins. Très bien. Très bien, mais nous vous avons fait remarquer, lors du dernier conseil municipal, le 16 décembre, que vous avez souscrit plusieurs contrats de prêts supplémentaires de la dernière période pour un montant de 15,5 millions. Et donc, ça vient s'ajouter à l'endettement. D'autre part, si le budget principal marque effectivement une baisse de l'endettement, les budgets annexes Régie des Parkings et Crématorium, par exemple, voient, eux, de leur côté, leur endettement augmenter et augmenter considérablement. Ensuite, on peut se poser une question, quand on regarde les tableaux du rapport d'orientation budgétaire. À quoi sert ce désendettement du budget principal si c'est pour maintenir une épargne nette qui sera négative jusqu'en 2029 ? Concrètement, cela signifie que nous n'avons pas assez de ressources propres pour financer nos investissements et donc que nous continuerons à emprunter pour boucler les fins de mois de l'investissement. La vertu comptable, donc, ne doit pas masquer une fragilité réelle. Par ailleurs, cette rigueur repose en grande partie sur une compression des dépenses de fonctionnement, donc, qu'on le veuille ou pas, une compression des dépenses du service public rendu au Grassois. La maîtrise des coûts est nécessaire, mais elle ne doit pas devenir une fin en soi. Où est passé le débat sur la qualité du service public ? sur les conditions de travail des agents communaux ? Le rapport nous dit que les effectifs baissent et que les dépenses de personnel sont contraintes. C'est ce que dit le rapport. Mais, oui, c'est vrai, mais à quel moment nous interrogeons-nous sur les besoins réels de la population ? À quel moment évaluons-nous la charge de travail des agents qui restent ? On ne peut pas se satisfaire d'une gestion qui « rationalise » les effectifs, sans se demander si le service rendu aux habitants s'en trouve dégradé. Le rapport le dit lui-même. Nos taux d'imposition sont parmi les plus bas de la strate. Depuis 2009, donc, il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition. Et c'est présenté comme un choix de modération. Mais la modération pour qui ? Pour les propriétaires, je ne prends que quelques exemples, pour les propriétaires de résidences secondaires, alors que la ville pourrait, comme 40 % des communes qui sont éligibles, majorer la taxe jusqu'à 60 % et qu'elle se contente de 20% ? Modération pour qui ? Pour les grandes surfaces commerciales ? Pendant ce temps, les produits des services, cantines, crèches, activités périscolaires sont très inférieurs à la moyenne nationale. Cela signifie que les familles modestes paient proportionnellement le même poids que les plus favorisées, sans que la collectivité ne joue son rôle de péréquation sociale. Alors, refuser d'augmenter les taux, c'est un choix. Mais c'est aussi renoncer à une recette qui permettrait d'investir massivement dans la transition écologique, dans les écoles, dans le logement social, sans aggraver les inégalités. Gérer dans l'intérêt de tous, ce n'est pas une fiscalité basse pour tous, c'est une fiscalité juste, progressive, qui fait contribuer ceux qui ont le plus, notamment les propriétaires de résidences secondaires, pour financer des services publics de qualité pour tous. Le rapport comporte un chapitre sur l'urgence climatique. Très bien. Les constats sont justes. Canicule, sécheresse, effondrement de la biodiversité. Mais que propose-t-on réellement ? La rénovation énergétique des bâtiments ? on est très loin du compte ! Le photovoltaïque ? quelques ombrières. Au parking relais du stade Jean Girard, quelques panneaux. C'est bien, mais c'est anecdotique au regard des besoins. Et la végétalisation ? On en parle, mais combien d'arbres plantés ? Combien de cours d'écoles désimperméabilisés ? Où est le grand plan de renaturation ? Pire, le rapport annonce, et c'est évidemment une réalité, une baisse drastique du fonds vert. Mais il ne propose aucune mesure compensatoire locale. Alors l'écologie, ce n'est pas la défense des environnements. Ce n'est pas un supplément d'âme. C'est un pilier de l'action publique. En tout cas, c'est forcé de devenir un pilier de l'action publique. Et en la matière, nous avons le sentiment de faire du saupoudrage quand il faudrait un plan Marshall de la transition. Le CCAS, d'après le rapport qui nous a été fourni, voit sa subvention baisser. On nous explique que c'est grâce aux économies réalisées. Mais est-ce, oui, mais est-ce vraiment une bonne nouvelle ? Ça signifie que les besoins sociaux diminuent ? Et bien sûr que non. Les associations d'aides alimentaires sont saturées. Les travailleurs sociaux, ils sont débordés. Et la prétendue

optimisation, elle cache peut-être un recul, tout simplement, de l'accompagnement social. Nous ne refusons pas la rigueur. Nous refusons la rigueur injuste. Nous sommes pour une sobriété, une sobriété comprise et partagée. Alors, nous proposons trois axes pour un budget répondant aux urgences sociales et écologiques.

1. Réviser notre fiscalité et d'abord, majorer à 60 % la taxe sur les résidences secondaires. Et les recettes supplémentaires seront fléchées vers un fonds d'investissement écologique et social.
2. Lancer un véritable plan de transition pour relever les défis du changement climatique. Mettre un million d'euros par an pour la végétalisation des cours d'école, la rénovation thermique des logements indignes et le soutien à une agriculture de proximité qu'il faut encourager.
3. Garantir la qualité des services publics, stopper la baisse des effectifs municipaux là où les besoins sont criants, dans la petite enfance, l'aide aux personnes âgées, la médiation sociale.

Nous voulons un budget qui regarde l'avenir en face, qui prépare Grasse aux défis climatiques et qui ne laisse personne sur le bord du chemin.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur le Président EUZIERE, et merci pour la présentation de votre vision et des orientations politiques que vous proposez. C'est justement le moment d'avoir un débat de fond, un débat dans lequel chacun peut assumer ses choix. Avant de répondre point par point aux éléments que vous avez évoqués, je veux d'abord dire une chose : on ne peut pas, d'un côté, demander la réalisation d'un crématorium en régie communale et, de l'autre, reprocher que la dette correspondante, environ 10 millions d'euros, apparaisse dans les équilibres communaux. On ne peut pas défendre à la fois une chose et son contraire. Initialement, nous avons proposé d'externaliser la conception, la réalisation, l'emprunt et la gestion de cet équipement, qui répond à un besoin réel pour l'ouest des Alpes-Maritimes. Sur le principe même de créer cet équipement, il y avait d'ailleurs eu un accord unanime du conseil municipal. En revanche, vous aviez voté contre le mode de gestion proposé. J'ai alors repris ce dossier, non pas comme un désaveu, mais comme la conséquence normale d'un débat démocratique. Après discussion, notamment en commission puis en conseil municipal, vous nous avez convaincus des avantages d'une gestion en régie communale. Nous avons donc collectivement fait ce choix, en créant un budget annexe et en assumant que la dette correspondante aurait un impact sur nos équilibres financiers. On ne peut donc pas, aujourd'hui, soutenir ce choix et en même temps le déplorer. Concernant les résidences secondaires, vous avez raison : nous n'avons pas fait le choix d'augmenter leur fiscalité à 60 %. C'est un choix politique assumé. Nous pouvons avoir des visions différentes, et c'est normal dans un débat démocratique. Pour notre part, nous estimons qu'une hausse aussi forte pourrait nuire à l'attractivité de la ville pour ceux qui souhaitent y acquérir une résidence secondaire et qui participent aussi à la vie économique locale. D'ailleurs, si nous appliquions cette hausse, cela représenterait environ 800 000 euros de recettes supplémentaires par an. Nous avons fait le choix de ne pas aller dans cette direction afin de préserver l'attractivité du territoire. Ce choix a évidemment des conséquences budgétaires et nous oblige, en contrepartie, à être plus rigoureux dans la gestion quotidienne. Nous avons notamment maîtrisé le GVT, le glissement vieillesse technicité et donc la masse salariale de la ville de Grasse. Les chiffres présentés le montrent : il y a une maîtrise stricte de ces évolutions, tout en maintenant un service public de qualité. Mais il faut être clair : on ne peut pas promettre à la fois toujours plus de services publics et en même temps toujours plus de rigueur budgétaire sans faire de choix. Je voudrais également corriger un point concernant le CCAS. Vous avez évoqué une baisse de la subvention dans un contexte social difficile. En réalité, cette évolution s'explique par une bonne gestion, je veux le souligner, mais aussi par l'arrivée de financements extérieurs supplémentaires. Par exemple, lorsque la Caisse d'allocations familiales ou d'autres partenaires institutionnels participent au financement de nos politiques publiques, cela réduit mécaniquement la part financée par la commune. Je pense notamment aux travaux réalisés à la crèche du Petit Paris : 350 000 euros de travaux, avec plus de 50 % de financement extérieur. Cela vient diminuer la contribution directe de la commune sans dégrader le service public. Et je tiens à le redire clairement : il n'y a pas eu de dégradation du service public du CCAS. Enfin, sur la dette. Le niveau initial était d'environ 89 millions d'euros, comme l'ont rappelé Monsieur Cassarini et vous-même, auxquels s'ajoutaient la désensibilisation de la dette toxique et le PPP. D'ailleurs, c'est à votre demande que nous avons intégré ce PPP dans l'analyse globale de la dette, car vous estimiez, et je partageais ce point de vue, qu'il n'était pas juste qu'une partie de l'endettement soit externalisée et n'apparaisse pas dans l'analyse financière de la commune. Nous avons donc intégré environ 2,5 millions d'euros correspondant à ce dispositif. Vous savez par ailleurs que ce PPP avait été contracté avant mon arrivée en mars 2014, que vous l'aviez combattu, et que nous l'avons finalement résilié par la suite. Voilà les éléments que je souhaitais apporter. Si vous le voulez bien, Monsieur Euzière, nous pourrions ensuite conclure ce débat.

Monsieur Paul EUZIERE

La dette ne doit pas être un objet de polémique. Je pense simplement qu'il faut parler vrai et donner les chiffres réels de l'endettement. Ce que vous dites concernant le crématorium est rigoureusement exact. Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas augmenter la dette. Je dis simplement que le désendettement n'a pas été celui que vous annoncez. Ce n'est donc pas une baisse de 25 %. En réalité, on n'aboutit pas du tout à ce niveau. Et si l'on ajoute les 15,5 millions d'euros dans lesquels figure effectivement le crématorium on revient à un niveau d'endettement proche de celui que nous connaissions auparavant. Voilà simplement le constat. Et cela crée nécessairement des contraintes pour la gestion municipale actuelle.

Monsieur le Maire

Vous savez que ce n'est pas le même budget, c'est un budget annexe.

Monsieur Paul EUZIERE

Oui, mais c'est quand même les grassois qui le payent.

Monsieur le Maire

Il va s'autofinancer puisque c'est le principe d'un budget annexe.

Monsieur Paul EUZIERE

Le projet s'autofinancera lorsqu'il fonctionnera. Pour l'instant, on commence à payer, et ensuite on verra. Ce que je constate néanmoins, c'est qu'il y a eu cette année des dépenses d'investissement très élevées. Je voudrais d'ailleurs souligner un point dont on a peu parlé, et qui n'a pas été abordé dans le débat publié dans Nice-Matin, ce que je regrette. Il y avait pourtant beaucoup de sujets à examiner ; il aurait sans doute fallu trois ou quatre heures de débat, ou peut-être l'organiser autrement. Je veux parler de l'investissement. Si je me réfère au tableau du rapport d'orientations budgétaires, nous sommes cette année à 17 millions d'euros d'investissement. En 2026, l'année prochaine, il est prévu 11 millions d'euros. C'est donc une baisse très importante, proche de 50 %. Or, cette année est une année électorale, alors que l'année prochaine ne le sera plus. Je ne veux pas faire de polémique ; je me contente simplement de constater les chiffres.

Monsieur le Maire

C'est parce qu'il y a les restes à réaliser.

Monsieur Paul EUZIERE

Oui, il y a bien sûr les restes à réaliser. Mais je voudrais quand même partager un petit calcul que j'ai fait à partir des chiffres du ministère des Finances. En 2014, à Grasse, on consacrait 236 euros par habitant à l'investissement pour les équipements, contre 335 euros dans les villes de même strate. Cela représentait déjà un écart de 42 % : nous étions donc 42 % en dessous des villes comparables. En 2024, les dépenses d'équipement par habitant sont de 283 euros, alors qu'elles atteignent 438 euros dans les villes de même strate. Cette fois, l'écart est encore plus important. Autrement dit, nous sommes dans une situation où notre ville se déséquipe progressivement. Les investissements par habitant restent non seulement insuffisants par rapport aux villes de même taille, mais l'écart s'est même aggravé depuis 2014. Voilà. Ce sont des chiffres issus des données du ministère des Finances, et ils sont difficilement contestables.

Monsieur le Maire

Vous comparez les chiffres de 2014 et d'aujourd'hui avec 5 millions d'euros de DGF en moins.

Monsieur Paul EUZIERE

Je compare des chiffres de communes de la même strate.

Monsieur le Maire

Les dotations globales de fonctionnement ne sont pas les mêmes et vous le savez.

Monsieur Paul EUZIERE

Moi, je regarde simplement les chiffres : ce que la commune consacre à l'investissement aujourd'hui, ce qu'elle y consacrait en 2014, et l'écart avec les villes de la même strate, hier comme aujourd'hui. On peut toujours avancer toutes les explications que l'on veut, mais la réalité est là : entre cette année 2026 et l'année prochaine, il est prévu une baisse de 50 % de l'investissement. Et là, je dis attention : où va-t-on en matière d'entretien de nos équipements ?

Je prends des exemples concrets. La salle omnisports : son entretien est dans un état lamentable, avec un parquet à refaire. À la Maison pour tous de Saint-Jacques, le plafond ne tient que grâce à des étais. Vous le savez vous-même. Voilà la réalité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui.

Monsieur le Maire

Merci pour vos contributions et je vous propose de prendre acte que ce débat a eu lieu par vote, il faut voter.

Nous prenons acte par vote formel de la tenue du débat et nous procédons à un vote pour en attester. Cela fait suite à une note du préfet qui nous demande d'acter ce débat par un vote.

Extrait de la délibération

Prendre acte par un vote formel de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

2026 - 09 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2026

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nous proposons donc, dans cette séance, 0 % d'augmentation des taux communaux.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Il y a donc unanimité du conseil municipal pour le vote des taux de fiscalité communaux avec 0 % d'augmentation. J'imaginai ce vote, avant de le présenter au conseil, à l'unanimité du conseil municipal. Merci. Nous l'avons promis, nous l'avons fait.

Extrait de la délibération

- **ADOpte** les taux suivants :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 18,90 %
 - Taxe foncier bâti : 30,07 %
 - Taxe foncier non bâti : 14,70 %
-

**2026 - 10 SAEML PAYS DE GRASSE DYNAMIQUES
ACQUISITION ET RENOVATION D'UN LOCAL 4 BOULEVARD DU JEU DE BALLON
CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE
AUPRES DE LA BANQUE POSTALE DE 400 000 €
GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 50 % DE LA VILLE DE GRASSE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Je le disais tout à l'heure, avec cette note qui vous a été remise sur table : auprès de la Banque Postale, pour un montant de 400 000 euros, il est demandé à la commune de garantir l'emprunt à hauteur de 50 %.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.
-

**2026 - 11 REQUALIFICATION DES PLACES DU PETIT PUY, ANTOINE GODEAU ET DU 24 AOÛT
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN
A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2026**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville », la ville de Grasse poursuit la revitalisation de son centre historique.

Les places du Petit Puy, Antoine Godeau et du 24 Août, situées en secteur sauvegardé, constituent des espaces emblématiques à forte valeur patrimoniale (cathédrale Notre-Dame-du-Puy, Monument aux morts, ancien Palais épiscopal).

Leur requalification vise à :

- Valoriser le patrimoine historique et architectural ;
- Renforcer l'attractivité touristique et commerciale du centre-ville ;
- Améliorer la qualité des espaces publics et la cohérence urbaine.

Coût prévisionnel de l'opération 3 543 233 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- État – DSIL 2026 : 800 000 € (22,58 %)
- Conseil départemental des Alpes-Maritimes : 900 000 € (25,40 %)
- Autofinancement communal : 1 843 233 € (52,02 %)

Je vous demande de bien vouloir approuver le plan de financement prévisionnel, s'engager à inscrire au budget communal la part d'autofinancement et autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention DSIL 2026 et à signer les documents correspondants.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que défini ci-dessus ;
- **VOUS ENGAGER** à prendre en charge, sur le budget communal, la part d'autofinancement non couverte par les subventions obtenues ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à :
 - Déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DSIL 2026,
 - Signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, y compris les conventions de financement.

**2026 - 12 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL
AVEC LA COPROPRIETE « RESIDENCE LES MARRONNIERS »
SUITE AU PLAN D'ALIGNEMENT RUE DES GRILLONS**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Par délibération du conseil municipal du 28 juin 2021 le conseil municipal a approuvé le plan d'alignement suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique puis la ville a publié le document hypothécaire normalisé en date du 7 octobre 2025 constitutif du titre de propriété de la Commune permettant son entrée en possession. Il convient d'indemniser la copropriété « Résidence Les Marronniers » afin de permettre à la Commune d'entrer en jouissance des emprises de respectivement 618 et 10 m². La copropriété a intenté un recours contre ce qu'elle juge être une dépossession néanmoins le juge des référés a estimé que la propriété des parcelles litigieuses a été transférée à la Commune de Grasse et qu'aucune voie de fait n'est caractérisée ; seuls les préjudices résultant de la prise de possession avant le paiement de l'indemnité due peuvent faire l'objet d'une indemnisation. La ville et la copropriété se sont rencontrés pour aboutir à un accord indemnitaire de 10 000 euros à titre de règlement forfaitaire et définitif du dossier. Tel est l'objet du présent protocole d'accord qui vous est soumis. Je vous demande de bien vouloir approuver le protocole d'accord transactionnel entre la copropriété « Résidence Les Marronniers » représentée par son syndic, le Cabinet TABONI et la Commune de Grasse, par lequel la ville de Grasse indemnise ladite copropriété d'un montant de 10 000 euros en contrepartie de l'acquisition des emprises cadastrées Section BP n° 331 et 332, sises 3 rue des Grillons, d'une superficie respective de 618 et 10 m², ayant fait l'objet du plan d'alignement sur la base du plan parcellaire établi par Monsieur FLAUGNATTI, géomètre expert, définissant la limite du domaine public avec la propriété de la Résidence Les Marronniers.

Monsieur le Maire

Je voudrais saluer le travail, à la fois de nos avocats et de ceux de la résidence des Marronniers, ainsi que des différents copropriétaires. Je veux leur dire combien je suis heureux que nous ayons pu trouver une issue positive sur ce sujet qui date et dure depuis longtemps. Je souhaite également saluer le cabinet TABONI, ainsi qu'Ali AMRANE, l'excellent adjoint de ce quartier, qui s'est beaucoup battu pour sortir de cette situation complexe et ancienne. Je veux aussi dire combien nous sommes heureux, avec Karine GIGODOT, en charge des affaires juridiques, et avec Maître MOREL, d'avoir pu trouver une issue favorable permettant que chacun puisse être satisfait.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le protocole d'accord transactionnel entre la copropriété « Résidence Les Marronniers » représentée par son syndic, le Cabinet TABONI et la Commune de Grasse, par lequel la ville de Grasse indemnise ladite copropriété d'un montant de 10 000 € afin d'entrer en jouissance des emprises cadastrées Section BP n° 331 et 332, sises 3 rue des Grillons, d'une superficie respective de 618 et 10 m², ayant fait l'objet du plan d'alignement sur la base du plan parcellaire établi par Monsieur FLAUGNATTI, géomètre expert, définissant la limite du domaine public avec la propriété de la Résidence Les Marronniers ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce protocole.
-

**2026 - 13 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES SUR LE SPR
ET IMMEUBLES CADASTRES BH3 A BH10
OPERATION DE RENOVATION DES VOLETS ET FRESQUES SUR LE SPR
OPERATION DE RESTAURATION DES PORTES ET DES DEVANTURES COMMERCIALES
SUR LE SPR ET LE BOULEVARD DU JEU DE BALLON
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Dans le cadre de l'opération de rénovation du centre historique, le bilan au 31 décembre 2025 faisait état de 156 façades et 83 portes restaurées. Trois copropriétés ont bénéficié du plan "volets", et les travaux réalisés sur 23 cellules commerciales ont été subventionnés, représentant près d'un million d'euros de subventions versées. En ce début d'année 2026, l'opération façades poursuit son avancée. Il vous est proposé aujourd'hui de délibérer sur le versement de subventions municipales pour un montant total de 112 645 euros.

Il s'agit plus précisément :

- De la façade 3 rue Paul-Goby,
- De la façade 5 rue Paul-Goby,
- De la façade 6 place de la Poissonnerie,
- De la façade 12 rue Paul-Goby,
- De la devanture commerciale 15 rue de l'Oratoire,
- Des façades 19 rue Amiral-de-Grasse.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** à procéder aux versements des subventions pour les dossiers cités ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la ville :
 - **Façades 3 rue Paul Goby - 06130 GRASSE**
Demandeur : Cabinet ROULLAND
Bénéficiaire : copropriété du 3 rue Paul Goby
Subvention totale façades : 26 556 €
 - **Façades 5 rue Paul Goby - 06130 GRASSE**
Demandeur : Cabinet ROULLAND
Bénéficiaire : copropriété du 3 rue Paul Goby
Subvention totale façades : 31 904 €
 - **Façades 6 place de la Poissonnerie - 06130 GRASSE**
Demandeur : PHI L'AGENCE
Bénéficiaire : copropriété du 6 place de la Poissonnerie
Subvention totale façades : 19 836 €
 - **Façade 12 rue Paul Goby - 06130 GRASSE**
Demandeur : Cabinet ROULLAND
Bénéficiaire : copropriété du 12 rue Paul Goby
Subvention totale façade : 13 865 €
 - **Devanture commerciale 15 rue de l'Oratoire - 06130 GRASSE**
Demandeur et bénéficiaire : VERGEAU PATRIMOINE
Subvention totale commerce : 3 000 €
 - **Façades 19 rue Amiral de Grasse - 06130 GRASSE**
Demandeur : PHI L'AGENCE
Bénéficiaire : copropriété du 19 rue Amiral de Grasse
Subvention totale façades : 17 484 €
 - **DIRE** que les montants précités seront imputés au budget communal.
-

2026 - 14 TRIATHLON DE CANNES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE POLICIERS MUNICIPAUX

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur Gilles RONDONI

Le 26 avril 2026, le triathlon de Cannes traversera le territoire de Grasse. Cet événement nécessitera la mobilisation de sept policiers municipaux afin d'assurer la sécurité du parcours. Une convention doit être conclue avec l'association New Dream Cannes Association afin de prévoir le remboursement des frais engagés par la commune, pour un montant prévisionnel de 1 400 euros, ajustable selon les moyens réellement mobilisés. Les commissions compétentes, réunies le 10 février 2026, ont été saisies de ce dossier. Je vous propose d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la convention annexée à la présente entre la commune de Grasse et l'association New Dream Cannes Association ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire.
-

**2026 - 15 RESTAURATION DU PALAIS EPISCOPAL
ACCEPTATION D'UN DON MANUEL**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Dans un contexte budgétaire contraint, la ville de Grasse développe une politique active de recherche de financements complémentaires, notamment par le mécénat et les dons, afin de soutenir ses projets d'intérêt général. Madame Marie-Jeanne SANSOLDI a souhaité contribuer à la valorisation du patrimoine communal en effectuant un don manuel d'un montant de 21 600 €, destiné à soutenir la restauration en cours du Palais Épiscopal, monument historique emblématique du centre ancien.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci à Madame SANSOLDI.

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le don manuel de Madame Marie-Jeanne SANSOLDI pour un montant de 21 600 euros ;
 - **DIRE** que ce don sera affecté à la restauration du Palais Episcopal, monument historique ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans cette affaire.
-

**2026 - 16 MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA-MUSÉE JEAN-HONORÉ FRAGONARD
PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLEMENT 2025 DES COLLECTIONS**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

La loi de 2002 impose un récolement décennal des collections. Le récolement consiste à vérifier la présence, l'état, le marquage et l'inventaire des objets. Le responsable des collections établit un procès-verbal pour chaque campagne, dorénavant transmis annuellement à la DRAC. Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal 2025, annexé à la délibération, garantissant l'exactitude et la mise à jour des collections du musée.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le procès-verbal de récolement 2025 des collections du Musée d'Art et d'Histoire de Provence et de la Villa-Musée Jean-Honoré Fragonard ci-joint.
-

**2026 - 17 MUSEE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE
 PROCES-VERBAL DE RÉCOLEMENT 2025 DES COLLECTIONS**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

La ville de Grasse est propriétaire des collections, même après le transfert de gestion à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. La loi de 2002 impose un récolement décennal des collections, complété par la circulaire de 2006. Le récolement consiste à vérifier la présence, l'état, le marquage, la localisation et la conformité à l'inventaire des objets. Il permet également de mettre à jour les registres et d'informatiser les collections. À l'issue de chaque campagne, le responsable des collections établit un procès-verbal, conservé par le musée et transmis à la collectivité propriétaire. Désormais, la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur demande un procès-verbal annuel. Celui de l'année 2025 a été préparé et rend compte de la situation des collections.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le procès-verbal du récolement 2025 des collections du Musée International de la Parfumerie ci-joint.
-

**2026 - 18 CONSTRUCTION DU CREMATORIUM
 SERVITUDES POUR L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE
 AU 313 ROUTE DE PEGOMAS**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Madame Nicole NUTINI

Le projet prévoit l'installation d'un poste de transformation électrique, d'un coffret et de canalisations souterraines sur les parcelles communales cadastrées EO 0068 et EO 130 (313 route de Pégomas).

Les travaux impliquent :

- Pose de deux canalisations souterraines sur 227 m et leurs accessoires ;
- Installation éventuelle de bornes de repérage ;
- Mise en place d'un ou plusieurs coffrets et équipements associés.

ENEDIS devra pouvoir accéder à la propriété pour exécution, entretien, réparation ou rénovation des ouvrages. Je vous demande de bien vouloir autoriser ENEDIS à réaliser les travaux sur les parcelles communales, approuver les termes de la convention de servitudes définissant les droits et obligations des parties et autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** ENEDIS à réaliser des travaux sur la parcelle communale ;
 - **APPROUVER** les termes de la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS, sur les parcelles cadastrées section EO 0068 et EO 130 sises 313 route de Pégomas, jointe en annexe à la présente ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS.
-

**2026 - 19 RESEAUX ELECTRIQUES
SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE D'UNE BORNE
DE RECHARGE RAPIDE ET D'UNE BORNE DE MARCHE AVENUE LOUIS CAUVIN**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Madame Nicole NUTINI

Le projet vise à alimenter une borne de recharge pour véhicules électriques, une borne pour le marché hebdomadaire. Les travaux nécessitent la pose de deux canalisations souterraines sur 16 m, l'installation éventuelle de coffrets et bornes de repérage, ainsi que l'accès à la parcelle pour construction, entretien et maintenance. Je vous demande de bien vouloir autoriser ENEDIS à réaliser les travaux ; approuver les termes de la convention de servitudes et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Enedis à réaliser les travaux nécessaires au raccordement électrique ;
 - **APPROUVER** les termes de la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité Enedis, sur la parcelle cadastrée section DP 0179 sise sur la commune de Grasse, jointe en annexe à la présente ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitudes avec Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.
-

**2026 - 20 MANIFESTATION ANNUELLE INSTANT LAVANDE
 DELIBERATION CADRE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Madame Marie-Madeleine GUALLINO

Événement lancé en 2023 pour valoriser la lavande et les savoir-faire de la parfumerie. Succès des trois premières éditions, avec animations : marché artisanal, conférences, ateliers, et thématique renouvelée chaque année. Organisation encadrée par convention annuelle de partenariat avec le co-organisateur choisi par la commune. Je vous demande de bien vouloir approuver l'organisation annuelle de « L'instant lavande » et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat et effectuer toutes démarches nécessaires.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les modalités d'organisation de la manifestation annuelle « L'instant lavande »,
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions annuelles de partenariat relatives à l'organisation de cet événement,
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération et à signer tout acte consécutif à la présente délibération.
-

**2026 - 21 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
 ACCEPTATION D'UN MECENAT DE MONSIEUR MICHEL CRESP**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Madame Dominique BOURRET

Nous vous proposons aujourd'hui d'accepter un mécénat en nature offert par Monsieur Michel CRESP à la ville de Grasse. Ce mécénat concerne 523 documents papier de parfumerie, datant de la fin du 19^e et du 20^e siècle, ainsi qu'un système d'éclairage lumière froide, pour une valeur totale de 1 689 €. Ces documents viendront enrichir la Bibliothèque Villa Saint-Hilaire, spécialisée dans le patrimoine lié au parfum, et la Médiathèque Charles Nègre, dédiée à l'image et aux ateliers photographiques du bicentenaire de la photographie. Il est donc proposé au Conseil d'approuver la convention de mécénat définissant les modalités du don et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et documents nécessaires à son exécution.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes de la convention de mécénat en nature concernant les documents et matériels, objets offerts par Monsieur Michel CRESP ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
-

2026 - 22 ASSOCIATION DES CREMATISTES ACCEPTATION D'UN DON

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Madame Mélanie ZARRILLO

La ville de Grasse développe une démarche de mécénat et de dons pour soutenir des projets d'intérêt général. L'association des Crématistes de Grasse et environs propose de financer la réalisation d'une sculpture intitulée « Les Colombes », en hommage aux enfants mort-nés. Créée par Michel COUQUEBERG, cette œuvre en bronze, d'environ 1,80 m, reposera sur un socle en granulats locaux et représentera trois colombes stylisées symbolisant le lien entre les familles et leurs enfants disparus. Elle sera installée dans le jardin du souvenir du futur crématorium. Je vous demande de bien vouloir accepter ce don et autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Monsieur le Maire

Je vous proposerai de passer au vote dans quelques instants. Nous allons simplement procéder à une vérification concernant le nom de l'artiste afin de ne pas commettre d'erreur. Je vous propose donc de reporter ce vote de quelques minutes.

2026 - 23 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DE MAGAGNOSC

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Madame Mélanie ZARRILLO

La ville de Grasse dispose de quatre agences postales communales sur son territoire, situées à Magagnosc, Saint-Claude, Plascassier et Les Aspres, afin de maintenir un service postal de proximité indispensable dans les hameaux de notre commune. La convention qui nous lie à La Poste pour l'agence postale du quartier de Magagnosc arrive à échéance et il convient donc de la renouveler. Toutefois, les conditions financières, et notamment les modalités de rémunération des agences postales, sont désormais calculées sur la base de l'activité mensuelle et non plus sous forme forfaitaire, comme c'était le cas jusqu'à présent. Cette évolution entraîne une diminution de la participation financière versée à la commune. Les modalités de rémunération sont désormais les suivantes :

- Une rémunération variable en fonction du chiffre d'affaires et du chiffre de vente mensuel ;
- 0,50 € par objet flashé, comme par exemple les lettres recommandées ;
- 0,76 € par opération financière.

Malgré ces nouvelles conditions, nous souhaitons maintenir ce service postal de proximité pour les habitants du quartier de Magagnosc. Il vous est donc proposé de renouveler cette convention pour une durée d'un an, au lieu des neuf ans initialement prévus, afin de permettre une réévaluation régulière de la situation. Je vous demande donc d'approuver le renouvellement de cette convention dans les conditions précisées, pour une durée d'un an, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Je vous remercie.

Monsieur Paul EUZIERE

Non, ce n'est pas pour m'opposer, mais simplement pour souligner que le désengagement constant de La Poste conduit à une offre de service au rabais, qui repose de plus en plus sur les communes et donc sur le contribuable local. Et cela est, à mon sens, scandaleux. Nous avions autrefois des postes annexes, qui se sont transformées en agences postales, et aujourd'hui des agences postales qui sont de plus en plus financées par les communes. C'est donc, encore une fois, un désengagement de La Poste que je regrette. Mais voilà, nous sommes confrontés à cette réalité et nous sommes bien obligés de faire avec.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup pour votre remarque. Effectivement, lorsque les communes souhaitent maintenir une présence postale dans leurs quartiers, cela se fait désormais avec leur participation. C'est le cas à Plascassier, à Saint-Claude, aux Fleurs de Grasse (Les Aspres), ainsi qu'à Magagnosc. Ce sont donc quatre secteurs dans lesquels il existait historiquement une présence postale, et si la Ville souhaite maintenir ce service public de proximité, elle doit aujourd'hui y contribuer financièrement. Nous participons ainsi à un fonds de péréquation, et ce sont bien souvent des agents municipaux qui assurent ce service, avec une compensation financière qui tend à diminuer. Donc oui, Paul EUZIERE a raison de souligner cette réalité.

Monsieur Paul EUZIERE

Il y avait une poste annexe à Martelly, enfin à Notre Dame des Fleurs, qui a disparu aussi.

Monsieur le Maire

Il est vrai que le budget communal est de plus en plus sollicité, notamment avec la réduction de ce fonds de péréquation. La masse salariale repose désormais, non pas entièrement mais majoritairement, sur le budget communal, ce qui est préjudiciable pour nous. Cela nous prive en tout cas de moyens supplémentaires. Mais il faut aussi faire des choix. Si nous voulons maintenir une présence postale dans nos quartiers, nous sommes obligés de nous inscrire dans cette démarche, car il s'agit, je pense, d'une stratégie plutôt nationale.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le renouvellement de la convention relative à la gestion de l'Agence Postale Communale de Magagnosc avec la Poste pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2026 ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
-

**2026 - 24 CAMPAGNE DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS
SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Madame Laurence COSTE

La loi impose aux communes de gérer les animaux en divagation et reconnaît la notion de « chat libre », c'est-à-dire un chat stérilisé et identifié vivant en liberté sur le territoire communal. Depuis 2009, la ville de Grasse met en place des îlots de chats libres et régule régulièrement la population féline. En 2026, il est proposé de renouveler le partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis, qui avait cofinancé en 2025 la stérilisation de 54 chats errants. Cette année, l'objectif est de stériliser et identifier au moins 50 chats errants dans certains quartiers (centre-ville, Saint Claude et Fleurs de Grasse). La Fondation financera 50 % de l'opération, soit 5 500 euros, et la Ville prendra en charge le reste, pour un budget total de 11 000 euros. Les opérations seront réalisées par la clinique Blanchemer pour la stérilisation et l'identification, et par un agent municipal formé pour la capture et la remise en liberté des animaux. Les chats seront identifiés par puce électronique au nom de la Fondation avant d'être remis sur le domaine public. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis et tout avenant nécessaire à son exécution.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer électroniquement la convention et tout acte (avenant) s'y rapportant.
-

**2026 - 25 LANCEMENT DE LA PROCEDURE DU CONTRAT DE CONCESSION
POUR LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BICAIL

Le contrat de concession du service public de la fourrière automobile, notifié le 29 septembre 2023 à l'entreprise EURL A.A.06, arrive à échéance le 29 septembre 2026. Il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence, conformément au Code de la Commande Publique, afin de désigner le futur concessionnaire du service public de mise en fourrière, enlèvement et gardiennage des véhicules. Le futur contrat sera conclu pour une durée envisagée de 5 ans, conformément à la législation en vigueur. Les Comités et Commissions consultatifs compétents ont émis un avis favorable au renouvellement de cette concession. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à lancer et mener la procédure de mise en concurrence pour désigner le futur concessionnaire du service public de la fourrière automobile.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer et mener la procédure de mise en concurrence ayant pour objectif de désigner le futur concessionnaire du contrat de concession de service public concernant la mise en fourrière des véhicules, enlèvement et gardiennage, conformément aux dispositions afférentes du Code de la Commande Publique.
-

**2026 - 26 CONVENTION D'APPLICATION AVEC LES COLLEGES ET LES LYCEES GRASSOIS
RELATIVE A LA MISE EN PLACE DES MESURES DE RESPONSABILISATION**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BICAIL

La Commune de Grasse a signé le 5 mai 2025 une convention cadre avec l'Académie de Nice visant à renforcer le partenariat pour la mise en œuvre de mesures de responsabilisation décidées par les conseils de discipline des établissements du second degré. Cette convention cadre prévoit la conclusion de conventions d'application avec chaque collège et lycée concerné, afin de préciser les modalités pratiques de ces mesures, dans le strict respect de la convention cadre. Afin de garantir la continuité du service public et la bonne administration, il est proposé d'autoriser le Maire à signer ces conventions d'application sans qu'il soit nécessaire de revenir systématiquement en Conseil municipal, dès lors que l'objet et l'économie générale de la convention cadre ne sont pas modifiés. Il s'agit de permettre aux chefs d'établissements de solliciter la Commune pour mettre en place ces mesures alternatives aux exclusions scolaires, lorsque les faits le justifient.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur BICAIL, pour cette délibération et surtout pour le travail qui se trouve derrière, ainsi que pour les liens étroits entretenus avec les institutions.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions d'application conclues avec les collèges et les lycées souhaitant mettre en œuvre des mesures de responsabilisation, dans le cadre de la convention de partenariat relative aux mesures de responsabilisation signée avec les services de l'Académie de Nice le 2 mai 2025.
-

**2026 - 27 CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX VACCINATIONS PUBLIQUES
AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ANNEE 2026**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 10 février 2026,

Rapporteur : Monsieur Cédric CAMPAGNO

En vertu du Code de la Santé Publique, les Services Communaux d'Hygiène et de Santé ont compétence en matière de prévention des maladies transmissibles et de vaccination publique. Depuis 2006, la ville de Grasse collabore avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, qui délègue l'État pour les vaccinations obligatoires, via une convention annuelle permettant au Service Communal d'Hygiène et de Santé de réaliser des vaccinations publiques sur le territoire. Les vaccins sont fournis gratuitement par le Conseil départemental. Pour 2026, le Service Communal d'Hygiène et de Santé dispose d'un nouveau médecin vaccinateur vacataire, le Docteur Xavier BAILLIE, qui assurera une séance mensuelle de vaccination gratuite, sur inscription, pour toutes les personnes âgées de 6 ans et plus. Malgré un faible bilan en 2025, lié à des problèmes de communication et d'approvisionnement, l'intérêt

de ces vaccinations publiques demeure essentiel pour la prévention sanitaire. Il est donc proposé de reconduire la convention avec le Conseil départemental pour l'année 2026.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte s'y rapportant.
-

**2026 - 22 ASSOCIATION DES CREMATISTES
ACCEPTATION D'UN DON**

Je reviens sur la délibération n°22, où il y avait une erreur concernant le nom de l'artiste de la sculpture : il s'agit de Benoît FLEURY. Merci à Jeannette GISQUET d'avoir complété cette délibération. Je vous propose, après amendement et modification, de bien vouloir voter cette délibération pour accepter cette œuvre. Je tiens à souligner le travail que nous menons avec les crématistes, et en particulier son président, que je souhaite saluer pour ce travail conjugué et de longue date de co-construction. Je m'engage également, au-delà de notre assemblée, à installer un comité d'éthique auquel il aura toute sa place, et dans lequel nous construirons l'avenir ensemble. Je m'y étais engagé, et cette étape est désormais accomplie, dans la préparation de l'arrivée de ce crématorium sur Grasse.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le don d'une sculpture offerte par l'association des crématistes de Grasse et environs destinée à rejoindre le jardin du souvenir du futur crématorium de Grasse ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans cette affaire.
-

Mesdames, Messieurs les élus, Chers collègues,

Nous étions réunis ce jour pour tenir le dernier Conseil municipal de la mandature 2020-2026. Dans quelques jours, les Grassoises et les Grassois auront à choisir les membres qui les représenteront et qui siégeront au sein de cette assemblée. Avant que ce nouveau chapitre ne s'ouvre, je souhaite rendre hommage à celles et ceux pour qui ce conseil sera le dernier. Et je tiens à m'adresser de façon républicaine à tous les élus qui auront siégé dans cette assemblée. Votre engagement, votre disponibilité et votre investissement au service de notre commune méritent d'être salués. Chacun le mesure, être élu municipal, c'est consacrer une part importante de sa vie au service des habitants, participer à la vie locale, suivre des dossiers parfois complexes et structurants pour l'avenir de notre cité. Durant ces années, chacun d'entre vous a contribué à faire avancer notre ville, à accompagner ses habitants et à soutenir les projets collectifs, souvent dans l'ombre. Au-delà des responsabilités et des projets, c'est votre sens du service public, votre rigueur et votre volonté d'agir pour l'intérêt général que je souhaite mettre en lumière. Ces qualités ont été au cœur de votre engagement public et méritent toute notre gratitude. En ce dernier conseil, je veux vous adresser, à toutes et à tous, mes plus sincères remerciements pour votre investissement, votre constance et votre implication au service de notre ville. En saluant avec respect Dominique BOURRET pour son engagement Claude MASCARELLI, Nicole NUTINI, Cyril DAUPHOUD, Annie DUVAL, Serge PERCHERON,



Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Alexandre GAIFFE, Philippe Emmanuel DE FONTMICHEL, Mekia Noura HADDAD, Patrick ISNARD et Bernard BRUNEAU. Je tiens à vous remercier pour ce temps, cette énergie et ces moments consacrés au service de nos concitoyens, de notre ville et de ses projets. Merci à toutes et à tous. Je propose donc de lever ce dernier conseil municipal de cette mandature.

La séance est levée à 16h15.

Grasse le 3 mars 2026

Le Maire,

La Secrétaire de séance,



Jérôme VIAUD



Mélanie ZARRILLO